

SOFRAGI

Société d'Investissement à Capital Fixe (SICAF)

DOCUMENT D'INFORMATION

La société d'investissement à capital fixe « Sofragi » a été créée au début des années 1950. Le tableau figurant en annexe du rapport annuel met en évidence la régularité de la progression de la valeur liquidative ; ceci est assez largement dû à une politique prudente qui a principalement privilégié la sécurité de la répartition des placements et la qualité des titres sélectionnés. C'est aussi le fruit de la pérennité des placements assuré par Roland Girod de l'Ain jusqu'en 1982 et Bernard Thiriet depuis lors (voir le document en annexe).

- ▶ Code ISIN : **FR0000030140**
- ▶ Dénomination : **SOFRAGI – Société Française de Gestion et d'Investissement**
- ▶ Forme juridique : **Société d'Investissement à Capital Fixe**
- ▶ Date de constitution : 06/03/1946 pour une durée de 99 ans.
- ▶ Société de Gestion **de portefeuille: THIRIET GESTION**
37, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris
- ▶ Prestataire de services d'investissement conservateur-teneur de compte : **CACEIS BANK**
1/3 place Valhubert 75013 Paris
- ▶ Gestion Administrative et Comptable : **CACEIS FASTNET,**
- ▶ Commissaire aux comptes : **KPMG Audit.**

STRATEGIE

La stratégie décrit l'objectif de gestion de la SICAF, sa politique d'investissement et son profil de risque. Elle est présentée dans les statuts de la SICAF et fixée par le conseil d'administration qui a tous pouvoirs pour y apporter, éventuellement, toutes modifications dans le cadre des dispositions législatives et statutaires. Ces éléments sont détaillés dans le présent document d'information communiqué aux investisseurs avant la commercialisation ainsi qu'au prestataire de services d'investissement.

OBJECTIF DE GESTION

La SICAF est gérée de façon discrétionnaire en vue de faire bénéficier, sur le long terme, ses actionnaires d'une gestion prudente qui s'applique selon les cycles économique à privilégier les obligations ou les actions françaises et étrangères voire les liquidités.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Stratégies utilisées :

L'allocation du portefeuille entre les différentes classes d'actifs est réalisée de manière discrétionnaire et diversifiée en fonction des anticipations du gérant sur les marchés taux et actions.

La stratégie d'investissement repose sur une approche qui concilie l'analyse de l'évolution sectorielle et la sélection des titres. Elle permet de prévoir les évolutions sectorielles et se termine par la sélection des titres et/ou le choix de sociétés les mieux armées pour profiter ou moins souffrir des évolutions prévues.

La sélection des titres repose sur une analyse fondamentale des valeurs selon une approche micro économique des sociétés susceptibles d'être sélectionnées. La sélection se fait sur des critères quantitatifs (croissance des résultats, ratios boursiers, etc....) et des critères qualitatifs (honnêteté de l'information, qualité de l'équipe dirigeante, etc. ...). De cette manière, la gestion essaye de concilier le bottom up et le top down.

Cette construction a pour vocation d'être évolutive et dynamique dans le temps.

La SICAF pourra investir en sociétés d'investissement étrangères quelque soit leur localisation.

La SICAF pourra :

- recourir à des dépôts et à des emprunts d'espèces
- effectuer des opérations d'acquisition ou de cessions temporaires de titres, les obligations, les actions et les liquidités ainsi que celles de prêt et d'emprunt de titres.

La SICAF pourra investir en parts ou actions d'OPCVM ou de sociétés d'investissement de droit français ou étranger conformes ou non à la Directive Européenne de diverses classifications et en fonds d'investissement, notamment dans des OPCVM monétaires pour la gestion de sa trésorerie ou dans des OPCVM actions en complément des investissements directs en actions. Les OPCVM sélectionnés pourront également être des OPCVM de droit français qui mettent en œuvre des stratégies de gestion alternative directes (OPCVM à règles d'investissement allégées à effet de levier) et indirectes (OPCVM de fonds alternatifs) ou bien des OPCVM étrangers.

Par ailleurs, la SICAF pourra recourir aux instruments financiers à terme et aux produits dérivés pour couvrir le portefeuille au risque d'action, de change, de taux et de crédit ou pour l'exposer à une hausse attendue de ces mêmes marchés.

PROFIL DE RISQUE

Cet OPCVM est destiné à des investisseurs souhaitant optimiser le potentiel de leur placement à long terme en s'exposant principalement sur les marchés actions, obligations et monétaires.

Votre épargne sera investie dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion qui connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Les facteurs de risque exposés ci-après ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à tel investissement et de se forger par lui-même sa propre opinion en s'entourant si nécessaire, de tous les conseillers spécialisés dans ces domaines afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation personnelle.

Risque de perte en capital : La SICAF ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital investi initialement ne soit pas intégralement restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés sur lesquels la SICAF intervient. Il existe un risque que la SICAF ne soit pas investie à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performants. La valeur liquidative de la SICAF peut ne pas monter en phase avec ces marchés.

Risque de marché actions : la SICAF peut, à tout moment, être exposée au risque actions via l'utilisation d'actions en direct et/ou d'instruments financiers à terme et/ou d'OPCVM. Les variations des marchés actions peuvent entraîner des variations importantes de l'actif pouvant avoir un impact sur la SICAF. La SICAF pouvant par ailleurs investir dans des sociétés sans restriction de capitalisation, elle pourra investir de ce fait dans des sociétés de petites capitalisations.

Risque de taux : Les fluctuations des instruments obligataires détenus directement (titres en direct) ou indirectement (via des OPCVM) en portefeuille répondent aux variations de taux d'intérêt.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles : la valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différences peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAF.

Risque de crédit : Le risque de crédit mesure les risques encourus par une entité au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des titres de créances et instruments du marché monétaire dans lesquels est investie la SICAF baissera ainsi que sa valeur liquidative.

Risque de change : la SICAF peut investir dans des instruments financiers libellés dans une autre devise que l'euro dans la limite de 100% de l'actif ; elle est donc exposée aux variations des taux de change. Par exemple, si la valeur d'une devise diminue par rapport à l'euro, la valeur des instruments financiers libellés dans cette devise qui rentrent dans la composition du portefeuille baisse, et la valeur de la SICAF s'en trouve diminuée.

Risque de contrepartie : ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme, dans l'hypothèse où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu, ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement), ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement dans les pays émergents : La SICAF peut investir dans des instruments financiers issus des marchés émergents. Il existe un risque lié à ces investissements car les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Les risques énumérés ci-dessus ont peu de chance de frapper Sofragi. En revanche, la politique très prudente de sélection des risques, de maintien d'une fraction importante de liquidité comporte un autre aléa : celui, en cas de forte hausse, de gagner moins que la moyenne des sociétés d'investissement Sicaf ou Sicav.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES

Tous investisseurs

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Le principe relatif à la distribution est, selon l'usage, de capitaliser les plus ou moins values en capital et de distribuer les revenus distribuables diminués des provisions et des frais généraux de l'exercice.

ACHATS ET VENTES D' ACTIONS SOFRAGI

Sauf cas prévus par les statuts, les actions de la SICAF ne peuvent être rachetées à la demande des actionnaires.

Les frais de gestion déterminés par le conseil s'élèvent à 1,25 % des fonds propres hors taxe.

DATE ET PERIODICITE DE CALCUL ET DE PUBLICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE DE SOFRAGI

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :

Calcul quotidien.

► Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative

Pour répondre à des préoccupations d'ordre déontologique et d'égalité des porteurs, l'évaluation de Sofragi est publiée quotidiennement sur le site de Sofragi ; elle est calculée sur la base des derniers cours connus. L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que le marché est souvent assez étroit et que, la SICAF étant fermée, les négociations d'actions ne peuvent se faire que par négociation en Bourse de Paris où le titre est coté sous la rubrique 13. La décote de l'action évolue entre 20 % et 35 % de la valeur liquidative. Cette information a un intérêt plus indicatif que normatif.

La valeur liquidative de la SICAF est disponible sur le site internet, de SOFRAGI www.sofragi.fr.

► Devise de libellé des actions : Euro

► Date de clôture de l'exercice : le 31 décembre de chaque année.

Date de publication du document : 31/01/2011

Le présent document d'information doit être remis aux actionnaires sur simple demande et préalablement à l'investissement dans la SICAF.